



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2016/021**

**Cession commune de Millau**  
**M. Mme DAVEZAT**

**ETAIT EXCUSE** : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 15 janvier 2016  
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2013/205 en date du 21 Novembre 2013, autorisant la vente de 2 lots (A et B), issus de la division de la parcelle cadastrée CD n°18, située impasse Chante Friboule à Millau,

Considérant l'avis de France Domaine en date du 22 mai 2013,

Considérant l'offre d'achat déposée par l'intermédiaire de l'agence immobilière ARTHURIMMO, de Monsieur et Madame DAVEZAT, domiciliés à Millau 35, rue des Carrières pour la parcelle cadastrée section CD n°285 d'une superficie de 1255m<sup>2</sup> (anciennement lot B) ; au prix de 45 000 € (+ 5 000 € de commission),

Considérant l'intérêt de la Commune à vendre ce bien,

Aussi, il est proposé au conseil municipal après avis favorable de la Commission municipale aménagement urbain du 4 janvier :

1. **D'AUTORISER** la vente à Monsieur et Madame DAVEZAT Christophe et Laëtitia de la parcelle cadastrée section CD n° 285, d'une superficie de 1255 m<sup>2</sup>, au prix de 45 000 € net vendeur,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette cession.

La recette sera inscrite au Budget de la Commune  
Tiers service 130 Fonction 01 Nature 775

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le 27 JAN. 2016



Le Maire de Millau

  
Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur LEFEVERE**

**Délibération numéro :**  
**2016/022**

**Lancement d'une délégation  
de service public pour le  
service de l'eau et de  
l'assainissement**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016,  
que la convocation du conseil avait été  
établie le vendredi 15 janvier 2016  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIT EXCUSE :** Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L.1411 et suivants et L.2224-8,

Vu la délibération en date du 20 décembre 1971 décidant l'affermage du service de l'eau et de l'assainissement par contrat et les 13 avenants qui sont intervenus depuis,

Vu l'avenant n°13 fixant la fin du contrat liant la commune de Millau à VEOLIA EAU au 31 décembre 2017,

Considérant l'objet de la présente délégation : exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif sur la commune de Millau,

Considérant les objectifs de la municipalité et son ambition à l'égard du service eau potable et assainissement dans le cadre d'une délégation de service public (D.S.P.) :

- de garantir la qualité de l'eau distribuée,
- d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées dans le respect des obligations réglementaires en vigueur,
- de disposer d'un prix du service d'eau potable et du service d'assainissement raisonnable et stable dans le temps,
- d'inscrire l'exploitation du service dans le cadre d'une opération « durable » et respectueuse de l'environnement,
- de maintenir un niveau de qualité élevé des équipements exploités,
- d'assurer la continuité du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement et, dans ce cadre,

de disposer de plans d'action adaptés à la gestion de crise et à la gestion de risques.

Considérant que la durée du contrat et les recettes prévisionnelles conduisent à une DSP à procédure normale, les principales étapes seront les suivantes :

- délibération sur le principe de la délégation au vu du rapport sur les caractéristiques essentielles de la délégation,
- publicité,
- sélection des candidatures,
- remise des offres,
- négociation et mise au point,
- choix du délégataire par l'autorité habilitée,
- approbation du choix par l'assemblée délibérante,

Aussi, après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2015, du comité technique du 17 décembre 2015 et de la Commission municipale Environnement du 4 janvier 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** le principe de la délégation de service public pour le service de l'eau et de l'assainissement au regard du rapport ci-joint pour une durée de douze ans,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de D.S.P,
3. **DE DESIGNER** Monsieur le maire ou son représentant comme autorité habilitée à engager la négociation et à choisir le délégataire,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Accusé de réception

Reçu le **27 JAN. 2016**

**Adopté par : 25 voix pour**  
**6 voix contre**  
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,  
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,  
Nadine TUFFERY)  
**4 abstentions**  
(Philippe RAMONDENC, Pascale  
BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**